

France Services



Actualités de quelques-uns de nos partenaires au 24 03 2020 :

L'ensemble des coordonnées mentionnées dans ce message peut être communiqué aux usagers.



Chambre d'Agriculture :

Pour les permanences des déclarations PAC, il est compliqué de s'organiser pour l'instant. La Chambre est en attente des directives du ministre. La période de déclaration PAC pourra **peut-être** être étendue jusqu'au 15 juin. **Rien n'est officialisé.** Dès que nous arrivons à y voir plus clair nous vous en ferons part.



Maison de l'Autonomie 81

Le plan de continuité des services du Département prévoit la poursuite de l'accueil téléphonique :

- **Pour le public, n° du guichet unique 05 81 27 70 07**
- **Pour les partenaires 05 63 45 66 99**

Aux horaires suivants : 9h-12h30 et 14h-17h30 durant cette période exceptionnelle.



RIJ / LEO LAGRANGE

Vu les problématiques de permanences différentes pour chacune de vos structures et, de plus, susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité, nous mettons directement le lien internet dédié à vos structures respectives sur le site départemental PLJT.

Compte-tenu de l'actualité et des mesures prises par le gouvernement relatif au COVID-19, nous vous informons de l'évolution de l'activité du CIDFF du Tarn.

Toutes les permanences et rendez-vous physiques, ainsi que toutes les formations, les sensibilisations, les réunions et les collectifs sont annulés, quel que soit le service et le lieu de permanence.

Néanmoins, afin de poursuivre l'information des usagers et des partenaires, une permanence téléphonique reste maintenue :

☑ **Permanence d'information Juridique**

☑ **Permanence juridique et psychologique du service d'aide aux victimes de violences**

Ces services sont ouverts tous les jours (du lundi au vendredi).

Pour les joindre, vous pouvez composer le :

07-82-89-31-66

Ou par mail :

CIDFF.TARN@wanadoo.fr

cidffcastres@wanadoo.fr



BANQUE DE France

Les numéros habituels pour l'accueil et prise de rendez-vous pour le Tarn tout comme les autres départements ont été routés vers un service spécial au **03 20 91 20 20**.

Bien que la Banque de France n'accueille plus le public à ses guichets, ses dispositifs ont été adaptés pour assurer ses missions au service des particuliers et des TPE dans les meilleures conditions.

L'institution met tout en œuvre, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour apporter aux situations de surendettement une solution dans les meilleurs délais, tant pour les dossiers en cours que pour les demandes à venir.

- Toutes les questions peuvent être posées par internet et il y sera répondu dès que possible.

Dossier disponible sur le site de la Banque de France à envoyer impérativement à l'adresse : TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01

- Autres démarches (droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incidents...) à réaliser sur l'espace personnel sur le site de la Banque de France.
- Informations générales (relations avec les banques, les assurances, épargne...) accessibles exclusivement sur le site internet ABEIS : <https://abe-infoservice.fr>

Contact :

- **Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>**
- **Par téléphone : 03 20 91 20 20 »**



TREVE HIVERNALE POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS & LOCATAIRES

La trêve hivernale au cours de laquelle l'expulsion d'un locataire en impayé de loyer n'est pas autorisée en temps normal du 1er novembre de l'année en cours au 31 Mars de l'année suivante. **En ces temps de crise sanitaire, elle est reportée jusqu'au 31 mai 2020 pour protéger les plus fragiles du COVID 19.**

Il y a bien sûr des exceptions pour les personnes autres que celles qui sont en impayées de loyer (voir circulaire de l'ADIL)



MANPOWER

Pour des raisons sanitaires, toute l'équipe Manpower est en télétravail. **Un transfert d'appel a été mis en place et vous pourrez nous joindre sans problème par mail.**

